



DELIBERATION N°20140163 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

ACTION CULTURELLE - FESTIVAL GUITARE VALLEE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE RIVE-DE-GIER, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE ET SAINT-CHAMOND

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le festival Guitare Vallée a été initié en 2004 par des acteurs associatifs, les M.J.C. de Rive-de-Gier, Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Chamond avec la participation des conservatoires de musique de Saint-Chamond et Rive-de-Gier. Il a pour objectifs :

- de promouvoir la musique autour de l'instrument « guitare » via des concerts, conférences, expositions, films, ateliers ;
- de promouvoir l'identité culturelle de la Vallée du Gier par la mise en place de ce festival artistique fédérant les acteurs culturels et socio-culturels du territoire.

La commune de Saint-Chamond s'implique dans le festival en programmant chaque année un artiste guitariste dans la saison culturelle de la ville.

Les deux communes de Rive-de-Gier et Saint-Chamond coopèrent pour le festival Guitare Vallée via leurs établissements d'enseignement artistique respectifs : les Conservatoires de musique de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond mettent en place chaque année un projet pédagogique en lien avec un compositeur vivant, offrant aux élèves guitaristes des deux établissements l'opportunité de créer une œuvre lors d'une prestation publique.

Aussi dans le respect des missions respectives, la ville de Saint-Chamond met en place les soirées du 25 janvier 2015 (Concert Louis Winsberg Trio avec les élèves de la formation guitare du conservatoire de musique de Saint-Chamond) et du 30 janvier 2015 (Concert de François Maurin et son orchestre d'instruments automates).

La ville de Saint-Chamond s'engage à mutualiser les moyens de communication au sein du collectif porté par les trois M.J.C. (Saint-Chamond, Rive de Gier, Saint-Martin-la-Plaine) en participant aux frais de réalisation d'une plaquette.

Une convention jointe en annexe précise les conditions de partenariat entre la ville de Saint-Chamond et les trois M.J.C. porteuses du projet.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion avec les Maisons des Jeunes et de la Culture des communes de Rive-de-Gier, Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Chamond et les conservatoires de musique de Saint-Chamond et Rive-de-Gier, de la convention de partenariat relative à l'organisation du festival Guitare Vallée,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014

Séance du 16/12/2014 - Délibération n° 20140163

H.R.